

091-219106663



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2023_47

L'An deux mil vingt-trois, le 9 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 04/10/2023

DATE D’AFFICHAGE : 04/10/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 16 Quorum : 10

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAIŠ, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA procuration à Mme Isabelle ARMAND.

Absents(es) : M. Richard PELISSERO, Mme Stéphanie MARTINI, M. Valéry LAURENT.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DEL CM 03_2023_33 en date du 9 juin 2023 adoptant le Budget Primitif Communal 2023 ;

CONSIDERANT l’instruction budgétaire et comptable M57;

CONSIDERANT l’avis de la commission municipale finance et moyens généraux en date du 4 octobre 2023 ;

CONSIDERANT la présentation annexée à la présente délibération ;



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les décisions modificatives (D.M) sont des corrections apportées au Budget Primitif.

Elles permettent de tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année. Elles respectent l'équilibre budgétaire et relèvent de la compétence du Conseil Municipal.

La présente DM enregistre des ajustements de crédits relatifs à la création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage sur la commune de Villejust.

Afin de réaliser ces opérations, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des virements de crédits budgétaires selon détail ci-dessous.

INVESTISSEMENT				Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant	Montant
23	2312	10012 Terrain synthétique	Agencements et aménagements de terrains	393 000,00 €	
TOTAL				393 000,00 €	
INVESTISSEMENT				Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant	Montant
21	21314	10003 Complexe sportif	Bâtiments culturels et sportifs	-300 000,00 €	
23	2313	10004 les Coudrayes	Constructions	-93 000,00 €	
TOTAL				-393 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2023 telle que proposée par Monsieur le Maire.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/10/2023*

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI